RI PUBLIQUE DU CAMI-ROUN Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DU COMMERCE)

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES

SOUS-DIRECTION DU BUDGET, DU MATERIELE ET DE LA MAINTENANCE

SERVICE DES MARCHES PUBLICS

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace = Work - Eatherland

MINISTRY OF TRADE

SECRETARIAT GENERAL

0

DEPARTMENT OF GENERAL AFFAIRS

SUB-DEPARTMENT OF BUDGET EQUIPMENT AND MAINTENANCE

PUBLIC CONTRACTS SERVICE

DECISION

N°____/D/MINCOMMERCE/SG/DAG/SDBMM/SMP DU_

portant Adjudication de l'Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'urgence

LE MINISTRE DU COMMERCE,

Vu la Constitution;

Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'État et des autres Entités publiques

Vu la loi N° 2021/026 du 16 décembre 2021 portant loi de Finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2022 ;

Vu le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics;

Vu le Décret N°2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du gouvernement;

Vu le Décret N°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP);

Vu le Décret N°2012/513 du 12 novembre 2012 portant organisation du Ministère du Commerce ;

Vu le Décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics;

Vu le Décret n°2018/190 du 02 mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement;

Vu le Décret N° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu l'Arrêté N°00000210/MINFI du 11 juin 2020, portant création d'une Pairie Générale et des Pairies Spécialisées auprès de certains départements ministériels;

Vu la Décision N°00000432/CAB/MINMAP/ du 18 juin 2019 portant nomination de Présidents des Commissions Internes de Passation des Marchés Publics placées auprès des Départements ministériels;

Vu la Décision N°0235/MINCOMMERCE/DAG du 12 juillet 2019 portant constatation de la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès du Ministère du Commerce ;

Vu la Circulaire N° 003/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics;

la Circulaire N° 0000456/C/MINFI du 30 décembre 2021 Portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et autres Organismes Subventionnés pour l'Exercice 2022;

Vu l'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence N°002/AONO-PU/MINCOMMERCE/CIPM/2022 du 21 mars 2022 relatif à l'acquisition du matériel informatique au profit du Ministère du Commerce en trois (03) lots distincts

Vu le procès-verbal N°196/PV/MINCOMMERCE/CIPM/2022 du 28 avril 2022 portant examen du rapport d'analyse des offres de l'Appel d'Offres suscité;

Considérant les nécessités de service.

DECIDE:

<u>Article 1^{er}.</u>- Les soumissionnaires ci-après sont déclarés adjudicataires de l'Appel d'Offres National Ouvert suivant :

INTITULE DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES	N° lot	OBJET	ATTRIBUTAIRES
N°002/AONOP-U /MINCOMMERCE/CIPM/2022 DU 21 MARS 2022 RELATIF A L'ACQUISITION DU MATERIEL INFORMATIQUE AU PROFIT DU MINISTERE DU COMMERCE EN TROIS (03) LOTS DISTINCTS	Lot I	ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE POUR LA MODERNISATION DES CONTROLES	INFRUCTUEUX
	Lot 2	ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE POUR LES SERVICES CENTRAUX	AVM COMPUTER SERVICES Délai de livraison : Vingt (20) jours Montant TTC : 14 160 938 FCFA
	Lot 3	ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE POUR L'EXTENSION DU MINCOMMERCE A BASTOS	KIAMA SA Délai de livraison : Soixante (60) jours Montant TTC : 23 759 000 FCFA

<u>Article 2</u>.- Les soumissionnaires attributaires sont invités à se présenter, dès publication de la présente Décision, à la Direction des Affaires Générales, Service des Marchés Publics (porte 106), pour l'élaboration du projet de Lettre-Commande.

Article 3.- La présente Décision sera communiquée et publiée partout où besoin sera. /-

Ampliations:

-MINMAP

-ARMP

-CIPM

-Archives/Chrono

Yaoundé, le

LE MINISTRE DU COMMERCE